

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT DU DOUBS  
ARRONDISSEMENT DE MONTBELIARD  
CANTON D'AUDINCOURT  
COMMUNE DE SELONCOURT  
DELIBERATION  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

<b>DCM20150609.10</b>	<b><u>Séance du 9 juin 2015 à 18h30</u></b>
	L'an <b>deux-mille-quinze</b> le <b>neuf</b> le Conseil Municipal de la Commune de <b>SELONCOURT</b> s'est réuni en Mairie de Seloncourt - Salle des Mariages - après convocation légale, sous la Présidence de M. Daniel BUCHWALDER, Premier Adjoint, en l'absence de Mme Irène THARIN, Maire empêché, pour la session ordinaire de juin (Art. L2122-17 CGCT).
<b>NOTA</b> M. le Premier Adjoint certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le 10 juin 2015, que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le 1 <sup>er</sup> juin 2015 et que le nombre des membres en exercice est de 29. Exécution des articles L2121-10, R121-7, L2121-17, L2124-1, L2121-25, R121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.	
<b><u>Etaient présents</u></b>	
<b><u>Etaient excusés ayant donné procuration</u></b>	
M. le Premier Adjoint ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il est procédé, en conformité de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à la désignation d'un secrétaire. ..... a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.	

**OBJET : SUBVENTION EXCEPTIONNELLE SEISME NEPAL**

Suite au séisme de magnitude 7.8 qui a frappé le Népal le 25 avril dernier, un bilan provisoire fait état de 7 802 personnes décédées et plus de 16 000 blessés à travers le pays. Le niveau de destruction est sans précédent dans la capitale mais également dans les zones rurales.

L'Association des Maires de France (AMF) s'associe à l'initiative lancée par « Cités Unies France » auprès des collectivités territoriales pour une aide au Népal.

« Cités Unies France » est une fédération de collectivités territoriales régie par la loi de 1901 qui regroupe les communes, intercommunalités, départements et régions engagés dans la coopération internationale. Son action est fondée sur le développement et la solidarité.

M. le Premier Adjoint propose le versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 500 € à « Fonds d'Urgence Népal », compte créé pour recueillir les dons des collectivités face à l'ampleur de la catastrophe.

La Commission Finances, réunie le 29 mai 2015, a émis un avis favorable.

Le Conseil Municipal, l'exposé entendu, **à / par**.....

- Approuve le versement d'une subvention exceptionnelle à « Fonds d'Urgence Népal » d'un montant de 500 € ;
- Autorise le Premier Adjoint, en l'absence du Maire empêché, à signer tous documents à intervenir.

Les crédits nécessaires seront prévus au budget supplémentaire 2015.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations tous les membres présents.

Seloncourt, le 9 juin 2015

**Pour le Maire empêché,  
Le Premier Adjoint,  
Daniel BUCHWALDER**